

# DÉCISION DU MAIRE

23 / 163

## Service Assurance

A.BAYERE/T.CAFIOT

Dossier n°23-031

## REGLEMENT DE SINISTRE PAR LA SMACL

**Potelet endommagé par une voiture**

Le Maire de la commune de Montgeron,  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération N°22/37 du Conseil municipal en date du 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°8 autorisant Madame le Maire à «Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes» ;

Considérant le sinistre produit le 07/08/2023 au cours duquel une voiture a percuté et endommagé un potelet au 46/48 avenue de la République à Montgeron ;

Considérant que le sinistre a été déclaré à la SMACL, assureur de la commune ;

Considérant que le montant des dommages s'élève à 428.88 € TTC (quatre cent vingt-huit euros et quatre-vingt-huit centimes) ;

Considérant qu'aucune franchise n'est déduite de l'indemnité de remboursement ;

Considérant qu'un règlement par virement d'un montant de 428.88 € TTC (quatre cent vingt-huit euros et quatre-vingt-huit centimes) va être adressé par la SMACL ;

### DECIDE

**Article 1 :** D'accepter le virement d'indemnisation versé par la SMACL d'un montant de 428.88 € TTC au titre des dommages survenus au 46/48 avenue de la République.

**Article 2 :** D'imputer la recette correspondante sur le budget en cours au compte 75888 « Autres ».

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé(e) de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à(aux) l'intéressé(s).

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 07 SEP. 2023



**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile de France

